

LE MAG

Lettre d'information aux locataires < 7 > 12.21



Edito du Président de Périgord Habitat

L'année 2021 a été marquée par un nombre important de logements mis en location, avec un total de 229 dont 188 sur le second semestre. Nous accentuons nos efforts pour développer davantage notre offre d'habitat social sur le département et répondre à la demande de ses habitants. Le logement est un droit fondamental pour tous.

Et la qualité de vie au sein de nos résidences est au cœur de nos préoccupations ! Des actions locales ciblées sont entreprises à l'unisson avec les collectivités. Elles sont décidées en concertation avec les habitants, qui sont consultés sur leur cadre de vie et leurs souhaits d'amélioration. Dans ce numéro, découvrez-en un exemple, au travers de l'interview de Guy Stievenard, adjoint au maire de Sarlat.

L'entretien des logements et des parties communes par nos équipes mais également leur bon usage par vous, au quotidien et dans le respect de vos voisins, sont importants pour que le confort de tous nos ensembles immobiliers soit assuré aujourd'hui et demain.

Notre actualité est marquée par le Portail locataire. Nous attendons l'arrivée, dès 2022, d'une nouvelle fonctionnalité : elle vous permettra de saisir en ligne une demande administrative, un signalement ou tout simplement une proposition d'amélioration. Dans la foulée, la version application mobile du portail locataire sera disponible. Dès maintenant, n'hésitez pas à créer votre compte sur le portail pour bénéficier de ses nombreux avantages.

Je vous souhaite une belle année 2022 !

Germinal PEIRO,
Président de Périgord Habitat
Président du Conseil départemental de la Dordogne

Mises en location : un rythme particulièrement soutenu

Périgord Habitat enrichit chaque année son patrimoine en construisant et en mettant en location de nouveaux logements. De nombreuses résidences sont sorties de terre en 2021. Leur conception est moderne, fonctionnelle et confortable.

Ces appartements ou maisons individuelles ont été conçus afin d'accueillir des publics variés, qu'il s'agisse de familles plus ou moins nombreuses, de personnes âgées ou à mobilité réduite, tout en favorisant la mixité intergénérationnelle.

A chaque fois, Périgord Habitat a privilégié les économies d'énergie au travers des systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude et du soin constant apporté à l'isolation thermique.

Ces nouveaux logements disposent, pour beaucoup, d'une ouverture sur l'extérieur, grâce à des jardinets lorsqu'ils sont de plain-pied ou des terrasses en étage. Quand l'espace le permet, nous maintenons un cadre paysager autour des bâtiments.

Ils sont également situés à proximité immédiate des commerces et services indispensables au quotidien et d'écoles ou de crèches. En milieu urbain, les transports en commun ne sont jamais très éloignés.



*** Juin**
La résidence Sévigné à Bergerac

Cet ensemble de **39 logements** se situe sur la rive droite de la Dordogne, derrière le lycée Maine de Biran, à deux pas des quais et du centre-ville.

33 de ces logements sont collectifs, répartis dans de petits immeubles. Majoritairement des T2 et T3, ils ont été proposés aux locataires qui ont apprécié les belles surfaces, les jardins en rez-de-chaussée équipés d'un robinet de puisage et les balcons pour les appartements en étage. Le terrain de pétanque, qui a été réalisé pour l'ensemble de la résidence, constitue déjà un rendez-vous propice à la convivialité.

Les 6 maisons individuelles complètent cet ensemble. Chacune d'elle dispose d'un jardin d'une centaine de m² permettant aux plus actifs de cultiver quelques légumes et aux amateurs de farniente de faire la sieste au soleil.



*** Août**
Le Vill@ge à Bergerac

26 logements ont été construits sur la rive gauche de la Dordogne, rue Guillaume Apollinaire, en lisière du quartier prioritaire de la politique de la ville Rive Gauche.

Cette résidence porte bien son nom, car elle a été conçue dans l'esprit d'un véritable village qui, dans le cas présent, accueille des personnes âgées autonomes, des personnes à mobilité réduite ainsi que de jeunes travailleurs ou étudiants.

Notre idée est de faire cohabiter plusieurs générations dans un esprit de solidarité, d'entraide et de convivialité. Pour les plus âgés, le Vill@ge se présente comme un intermédiaire entre le domicile et l'hébergement adapté spécifique.

Cette opération n'aurait pas pu voir le jour sans de nombreux partenariats avec des acteurs locaux de l'accompagnement, de la dépendance et du soin :

- L'association les Papillons Blancs permet de loger des personnes handicapées et âgées.
- Le CCAS de Bergerac assure notamment au quotidien le portage de repas et la mise en place de services à destination des résidents.
- CASSIOPEA propose des animations, de la téléassistance et bien d'autres services.
- Le Centre social de Naillac-Germaine Tillion participe à la vie de la résidence au travers d'actions d'animations comme des ateliers thématiques, des potagers partagés...

Il faut rappeler l'installation sur place de l'agence Sud-Ouest de Périgord Habitat.



*** Septembre**
La résidence le Vallon à Champcevinel

Cette résidence est située rue Combe des Dames, dans le prolongement du secteur pavillonnaire du nord de Périgueux. Entre ville et campagne, « Le Vallon » est adossé aux coteaux de Champcevinel, constitués de bois et de champs.

Depuis le mois de septembre, **4 logements** individuels et un ensemble collectif de **4 logements T2** remplacent avantageusement des logements construits au milieu des années 60. Une nouvelle fois, Périgord Habitat régénère un site urbanisé et renforce la continuité urbaine de ce quartier de l'agglomération, dans le respect des constructions voisines existantes. La nouvelle résidence est située à proximité des commerces et services de l'avenue Georges Pompidou très bien desservis par les transports collectifs.

Les logements sont chauffés au gaz de ville et l'eau chaude sanitaire est fournie par un dispositif au gaz de ville complété par un appoint solaire.



*** Octobre**
La résidence « Les Nymphes » à Périgueux

La nouvelle résidence « Les Nymphes » est située rue Albert Pestour, sur les hauteurs de Périgueux, à proximité du pôle universitaire. Le charme de cet ensemble immobilier édifié sur un terrain de 6500 m² tient essentiellement au cadre arboré qui le ceinture. Il propose à la location **48 appartements**. Le bâtiment se compose d'un rez-de-jardin, d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Il compte 10 T1, 16 T2, 19 T3 et 3 T4. Les logements sont répartis autour d'une cage d'escalier et sont desservis, pour ceux qui se situent à l'étage, par un ascenseur. L'accès à la résidence et à ses espaces de stationnement est sécurisé.



*** Décembre**
L'ensemble Les Mares II à Coursac

10 maisons en bardage bois construites autour d'un Espace Santé et d'une micro crèche, au cœur du bourg, à deux pas de la mairie... qui dit mieux et surtout plus pratique pour de jeunes couples ou des personnes âgées par exemple ? Les logements viennent tout juste d'être mis en location. Ils complètent une offre existante de 29 logements et s'intègrent dans le projet de développement urbain du centre-bourg auquel Périgord Habitat participe activement.



Le Petit Maine à Champcevinel

Également proche de l'Institut Universitaire de Technologie de Périgueux, mais cette fois-ci à Champcevinel, dans un environnement particulièrement verdoyant, une résidence de **43 logements** a vu le jour. Le bâtiment R+1, construit en forme de U, propose 1 T1, 19 T2 et 23 T3. A la fois à la ville et à la campagne, il est construit à deux pas des bois, idéaux pour se balader et décompresser.



La résidence la Graffite à Périgueux

Sur cet autre projet, Périgord Habitat a fait le choix de l'intégration urbaine pour ces **14 appartements** situés rue Paul Mazy à Périgueux. La répartition est homogène entre les T1, T2, T3 et T4. Deux des T1 situés en rez-de-chaussée sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous avons procédé à une importante réhabilitation de deux bâtiments existants et nous y avons associé une construction neuve, le tout dans un espace très contraint. Nos architectes ont proposé une solution technique rappelant la densité des maisons de ville voisines. Située au croisement de la rue Combe des Dames et de la rue Paul Mazy, cette résidence est exceptionnellement bien placée. Les logements sont accessibles par l'extérieur et la résidence dispose d'un local à vélo.

*** Du nouveau pour les mois à venir**

Et ce n'est pas tout ! Périgord Habitat dispose d'autres programmes en cours de construction ou en projet à Antonne-et-Trigonant, Bassillac, Chancelade, Coulounièix-Chamiers, Douzillac, Javerlhac-La-Chapelle-Saint Robert, La Coquille, Mensignac, Périgueux et quelques autres communes.

S'il est prévu que nos prochaines mises en service n'aient pas lieu avant la fin de l'année 2022, il est déjà sûr que l'année 2023 sera très animée et les attributions de logements neufs nombreuses.

Réparations locatives, qui fait quoi ?

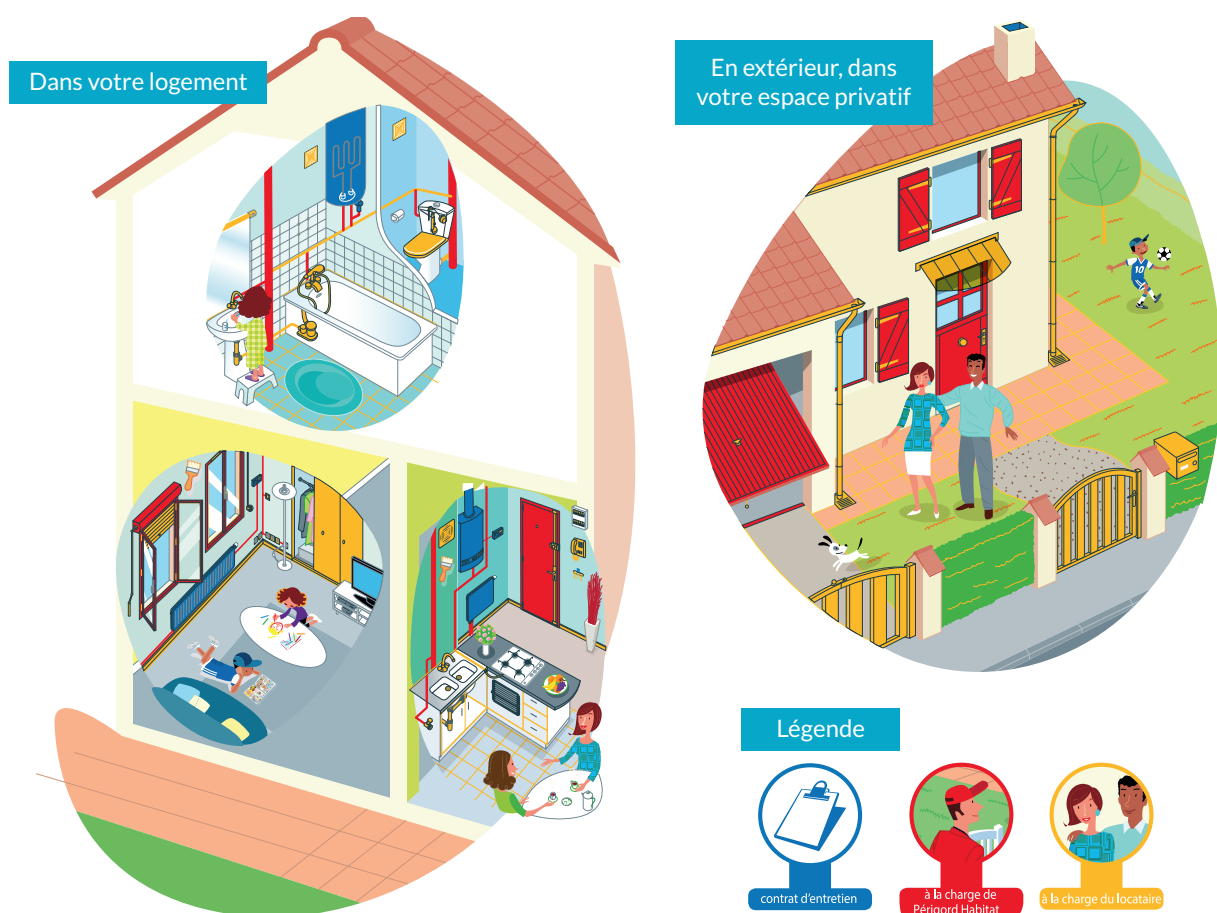
Un entretien régulier de votre logement renforce votre sécurité et améliore votre confort. Pour réussir, nous devons agir ensemble en entretenant chacun pour notre part les équipements existants.

En matière de réparations locatives, les obligations du locataire comme celles du bailleur sont régies par la loi 89-462 du 6 juillet 1989 et par le décret 87-712 du 26 août 1987.

En ce qui concerne les réparations, il existe 3 situations :

- * Les réparations qui sont locatives et couvertes par un contrat d'entretien inclus dans les charges locatives. L'entreprise titulaire du marché intervient pour assurer l'entretien, en lieu et place du locataire, de certains équipements individuels (chaudière, cumulus...).
- * Les réparations qui sont locatives mais qui ne sont pas couvertes par un contrat d'entretien. Il appartient alors au locataire d'effectuer à ses frais l'entretien et les réparations des équipements.
- * Les réparations qui sont dites «non locatives». Elles restent à la charge de Périgord Habitat.

Un guide est disponible sur notre site internet et permet d'identifier rapidement les équipements à entretenir ou à réparer par le locataire, ceux qui sont sous contrat d'entretien et ceux qui incombent à l'office : www.perigordhabitat.fr rubrique «Mes documents».



La fibre est là !

Les locataires ont bien évidemment le droit de « passer » à la fibre. Le propriétaire ne peut pas s'y opposer, sauf motif sérieux. Cependant, tous travaux dans les logements et les parties communes nécessitant de faire des percements, par exemple, doivent donner lieu à une autorisation du bailleur. A ce titre, certains opérateurs fournissent un courrier type au locataire pour informer le propriétaire. Si ce n'était pas le cas de votre fournisseur d'accès, vous devrez prévenir Périgord Habitat par simple courrier.

Périgord Habitat est en droit de demander réparation pour toute dégradation ou pour tous percements excessifs réalisés dans ses logements et les parties communes. Pensez-y et rappelez-le aux techniciens qui procéderont à cette installation à votre demande !



Un problème avec la plomberie, comment faire ?

Depuis le 30 septembre, les locataires ayant des problèmes de plomberie doivent s'adresser à l'agence dont ils dépendent et décrire le dysfonctionnement qu'ils rencontrent. Périgord Habitat définit alors si la panne relève de ses obligations de propriétaire ou de celles du locataire.

* Dans le premier cas, Périgord Habitat passera commande auprès de son prestataire, pour procéder aux réparations et réglera la facture.

* Lorsque la réparation relève des obligations du locataire (joints défectueux, mécanismes de chasse d'eau etc...), le locataire doit procéder aux réparations à ses frais.

A la suite de la mise en concurrence des prestataires de plomberie et de sanitaire qui s'est déroulée en juin dernier :

* L'entreprise Thermique Service remplace l'entreprise Crespin sur la ville de Périgueux. Désormais, elle n'interviendra dans les logements que pour régler les dysfonctionnements, sur la seule commande de Périgord Habitat.

* Pour les logements situés dans le secteur de Nontron, l'office fera intervenir l'entreprise Beneyrol.

* Pour les logements situés à et autour de Bergerac, ce sera l'entreprise Pesca.

* L'entreprise Dépannage gaz interviendra sur tout le reste du département.



Plus propres que propres !

Chaque année Périgord Habitat procède à un nettoyage en profondeur des halls, parties communes, paliers et escaliers des immeubles collectifs des quartiers prioritaires de l'agglomération du Grand Périgueux. Cela s'inscrit dans la suite d'efforts que nous engageons pour apporter une qualité de vie satisfaisante à nos locataires.



Nous procédons à l'entretien régulier de ces lieux de passages nombreux et quotidiens. En complément, pour certains quartiers de grands ensembles du Grand Périgueux, il a été choisi de procéder à un dégraisage mécanique annuel. C'est une initiative qui s'intègre dans un dispositif fiscal soutenu par les villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, la Communauté d'Agglomération et le Département de la Dordogne.

L'entreprise Cool's de Boulazac-Isle-Manoire a été chargée de cet entretien bien spécifique : les sols sont dégraisés avec des produits spéciaux, des brosses rotatives et si nécessaire, des décapeuses. Une fois le travail achevé, le sol est traité avec un produit protecteur selon qu'il s'agisse de revêtement plastique ou de carrelage.

Ponctuellement, certains autres sites, hors quartier prioritaire de la politique de la ville, bénéficient d'interventions similaires.



La cuvette des WC n'est pas une poubelle !



Pour réduire le risque de boucher les canalisations et d'en subir tous les désagréments (toilettes inutilisables, mauvaises odeurs, remontées des eaux sales...), ne jetez pas dans vos toilettes :

- * Des lingettes, même biodégradables
- * Des rouleaux de papier toilette
- * Des protections hygiéniques
- * La graisse de cuisson
- * Les cotons tiges
- * La litière du chat
- * ...

N'oubliez pas que si vous êtes à l'origine du problème, la facture de l'entreprise requise pour les réparations sera à votre charge.

Alors, adoptez les bons gestes, d'autant que vous ferez ainsi un geste pour l'environnement !

Sarlat : Périgord Habitat, main dans la main avec la collectivité pour une gestion coordonnée des quartiers et des espaces urbains

Périgord Habitat est investi dans un programme établi avec la Ville de Sarlat et auquel est également associé l'ESH Mésolia. On parle de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Une concertation avec les habitants et les locataires a été instaurée afin de recueillir les attentes de la population dans les quartiers d'habitat social de la ville. Le Colombier, les Chênes verts, la Brande et sept autres quartiers sont concernés, soit 620 logements au total. Des référents volontaires par résidence sont identifiés.

Concrètement, des actions de concertation sont mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie, en association avec les deux bailleurs sociaux, les services techniques municipaux, la police municipale, le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

L'entretien des résidences et la gestion des espaces publics environnants sont menés de façon coordonnée avec la commune.

* Entretien avec Guy Stievenard, adjoint au maire à Sarlat

Guy Stievenard anime le pôle laïcité, citoyenneté, économie sociale et solidaire créé en 2020. Ce groupe d'élus a pour objet d'améliorer, entre autres, le quotidien des locataires dans les habitats sociaux sarladais. « Il n'est plus question de cités ou encore de quartiers, mais de résidences. La mairie a souhaité que ces lieux de vie soient toujours plus agréables. » déclare l'adjoint. Ce petit détail de vocabulaire donne le ton de la démarche municipale. « Nous étions déjà en relation proche avec l'agence de Sarlat de Périgord Habitat et en particulier avec son responsable, Pierre Fernandes. Mais, pour plus de clarté et d'efficacité, nous avons souhaité renforcer cette collaboration et l'organiser ».

La mairie intervient sur les extérieurs des résidences, alors que les bailleurs sociaux se chargent des travaux et de l'amélioration des bâtiments, qu'il s'agisse de logements individuels ou de collectifs. Les trois adjoints et sept élus du pôle ont donc organisé sept réunions publiques en 2020 et sept autres en 2021. Des représentants de Périgord Habitat étaient présents à chaque fois.

Des fiches navette distribuées aux habitants leur permettent d'exprimer par écrit leurs remarques et leurs idées. Pour chaque résidence, l'un d'entre eux s'est porté volontaire afin de représenter les habitants. Il collecte ce qui est exprimé et transmet toutes les informations aux élus du pôle. Guy Stievenard précise : « Chaque fiche comporte trois parties : la première est destinée à indiquer à la mairie ce qui pourrait être amélioré, la seconde est dédiée aux propositions émanant des locataires (création de terrains de pétanque par exemple) et la troisième

permet de signaler au bailleur les problèmes relatifs aux habitations. » Un document récapitulatif distingue les demandes concernant la mairie et celles concernant le bailleur social.

« On trouve dans les fiches navettes des demandes récurrentes, mais également des nouvelles. Elles ont l'intérêt de permettre à Périgord Habitat d'anticiper sur les travaux à faire. En cas d'urgence, et s'il s'agit d'un dysfonctionnement relevant de la compétence de l'Office, le locataire doit contacter le bailleur social, mais il peut également remplir une fiche navette avec le référent de sa résidence qui la transmettra à la mairie. Cette dernière la portera à la connaissance de Périgord Habitat. Comme vous le voyez, nous jouons collectif. »



Visite d'un site par l'équipe municipale et les agents de Périgord Habitat

* Les rencontres en pied d'immeuble, une écoute active au service des locataires

Tout au long de l'année, l'équipe de la Direction de la Proximité et des Territoires propose des temps d'échange aux locataires. Ces rencontres en pied d'immeuble se déroulent dans tout le département.

Les thématiques sont riches et variées : expression de réclamations, propositions d'aménagements, travaux, résidentialisation, stationnement, voisinage... Chaque signalement ou réclamation obtient une réponse justifiée, qu'elle soit suivie d'actions ou non.

Au total, ce sont plus de 60 rencontres d'animation et de concertation qui ont été menées en 2021.

Périgord Habitat poursuivra en 2022 son engagement auprès de ses locataires, pour améliorer leur cadre de vie, le confort de leur résidence et ainsi leur satisfaction.

* Bienvenue à Mélanie Sapède

Mélanie Sapède remplace, depuis le 27 septembre, Pierre Fernandes au poste de responsable d'agence de Sarlat.

Venue de Mantes-la-Jolie en région parisienne, elle réalise son souhait de rejoindre une partie de sa famille installée à Bergerac et de vivre en Périgord. Cette professionnelle du logement social, plus habituée aux grandes barres d'immeubles de la région parisienne, a découvert la typicité du parc de Périgord Habitat sur le secteur de Sarlat : petites résidences, nombre d'étages limités, toitures périgourdines et parfois même logements aménagés dans des bâtiments faisant partie du patrimoine architectural local.

L'une de ses premières actions a été de participer aux réunions de travail et de réflexion conduites avec les collectivités locales.

En chiffres

Des budgets d'investissement sont planifiés à moyen terme ou seront engagés dans l'année.

Par exemple, la mairie a investi

570 000 €,

en réfection de voirie, création d'aire de jeux, d'espace de convivialité, terrain de pétanque, végétalisation des abords.

Et près de

700 000 €,

ont été engagés par Périgord Habitat en 2021 pour les résidences qu'il gère à Sarlat (soit 384 logements).

Mon portail locataire : Les 2 nouveautés... Bientôt disponibles dès début 2022 !

On vous les avait annoncées, elles arrivent très bientôt ! Après une mise en ligne le 30 octobre dernier, votre portail locataire...

...s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité,

...et sera disponible très prochainement sur Application Mobile.

Simple et sécurisé à la fois, gagnez du temps et de l'autonomie : effectuez toutes vos démarches sans vous déplacer et à tout moment.

Vous savez déjà qu'à partir de votre portail locataire, vous pouvez :



SUIVRE VOTRE COMPTE

* Consulter et mettre à jour vos données personnelles, trouver facilement les coordonnées de votre agence et disposer des numéros d'urgence et d'astreinte.



TÉLÉCHARGER VOS DOCUMENTS

* Vos avis d'échéance sont à portée de main, consultables et téléchargeables d'un simple clic.



PAYER VOTRE LOYER

* Payer votre loyer ou vos charges, modifier vos coordonnées bancaires, adhérer au prélèvement automatique.



TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS

* Transmettre votre attestation d'assurance et les justificatifs liés à votre contrat.

En complément, voici les 2 nouveautés à retrouver prochainement :

1^{ère} nouveauté Créer et suivre toutes vos demandes !

Vous pourrez bientôt déposer une demande :

- * liée à un dysfonctionnement technique dans votre logement ou votre résidence,
- * liée à un signalement (dégradations, encombrants, nuisances...),
- * d'information, d'amélioration ou tout simplement administrative.

Suivez l'évolution de toutes vos sollicitations en temps réel directement depuis votre compte sur votre terminal !

2^{ème} nouveauté La version application mobile !

Vous pourrez l'emporter partout, la version Application mobile disponible aussi très bientôt !

* Elle vous permettra d'accéder à votre compte personnel depuis votre smartphone, avec les principales fonctionnalités : consultation de vos données, téléchargement de documents, transmission de justificatifs, paiement de vos loyers et charges, et aussi le dépôt et le suivi de toutes vos demandes !



N'HÉSITEZ PLUS !

Créer et activez votre compte dès maintenant,
et bénéficiez des nombreux avantages du portail locataire !

GRAND JEU

5 tablettes
tactiles
à gagner !

**SOYEZ PARMIS
LES 1 000
PREMIERS !**

En créant votre compte,
vous participez au
tirage au sort pour gagner
une tablette tactile !

Règlement du jeu : Périgord Habitat met en jeu 5 tablettes tactiles. Un tirage au sort parmi les 1 000 premiers inscrits sera organisé pour désigner 5 locataires qui recevront une tablette tactile chacun. Pour participer, il suffit de créer, d'activer son compte dans le portail locataire et de faire partie des 1 000 premiers inscrits. Les heureux gagnants seront informés par écrit. Ils seront invités à retirer leur cadeau dans les locaux de Périgord Habitat. Règlement complet disponible sur www.perigordhabitat.fr, rubrique Je suis locataire

Optez pour le prélèvement automatique !

* Un moyen sûr et gratuit de payer son loyer

Grâce au prélèvement automatique, vous avez la certitude de payer votre loyer : vous pouvez vous absenter sans avoir à penser au paiement de votre échéance. Plus besoin non plus de vous déplacer ou d'envoyer votre règlement, vous économisez l'affranchissement ! C'est automatique, vous n'avez rien à faire !

* Flexible : Vous pouvez choisir entre 4 dates de prélèvement

Pour vous permettre de gérer votre budget en toute tranquillité, vous avez la possibilité de choisir la date de prélèvement qui vous convient le mieux : le 5, 7, 10 ou 15 du mois, c'est vous qui la fixez lors de l'adhésion. Flexible, vous pourrez changer en cours d'année la date de prélèvement, pour l'adapter à votre situation.

* Un moyen de paiement fiable

Le prélèvement automatique est un moyen fiable de payer votre loyer : le montant prélevé correspond uniquement au montant du loyer mensuel. En cas de difficulté financière, il suffit de prendre contact avec votre agence pour suspendre le prélèvement et rechercher ensemble les solutions les plus adaptées à votre situation.

* Pour les autres moyens, le loyer doit être réglé au plus tard le 1^{er} du mois.

* Le prélèvement automatique **Vrai** ou **Faux**

Je vais être engagé par le prélèvement automatique et si je change d'avis, il me sera difficile de l'arrêter ?

Faux Vous pouvez, à tout moment, suspendre ou interrompre votre prélèvement automatique. Il suffira d'en faire la demande auprès de votre agence.

Le montant prélevé correspond au loyer, Périgord Habitat ne peut donc pas prélever d'autres sommes sur mon compte !


Vrai Le montant prélevé correspond uniquement au montant du loyer mensuel. S'il y a un solde en cours (retard de loyer, dette...), il ne sera pas prélevé.

Si je veux me désengager, Périgord Habitat peut me facturer des frais supplémentaires ?

Faux Pour toute demande de suspension ou d'arrêt du prélèvement automatique, Périgord Habitat ne facturera aucun frais supplémentaire, c'est entièrement gratuit.

Je suis libre de la date du paiement de mon loyer, je peux la changer en cours d'année !

Vrai Contrairement aux autres solutions, le prélèvement automatique est le seul moyen qui vous permette de choisir votre date de paiement : le 5, 7, 10 ou 15 du mois. Et si au cours de l'année, votre situation vient à changer, vous avez la liberté de modifier la date de prélèvement, sans frais supplémentaire.

 Si vous souhaitez souscrire au prélèvement automatique, quelques clics suffiront depuis **le portail locataire** ! Si vous avez créé votre compte, connectez-vous et rendez-vous sur la page « MES PAIEMENTS », rubrique « Je choisis le prélèvement ». Complétez en ligne le formulaire, déposez-y votre RIB et confirmez. Simple et rapide ! Votre demande est transmise aux services de Périgord Habitat et vous recevrez une confirmation de votre demande par email. Plus tard, si vous avez besoin de mettre à jour vos coordonnées bancaires, vous pourrez également le faire directement en ligne.



ANNONCES immobilières

 **À LOUER**

SAINTE ALVÈRE

Maison T4 - 87 m²

**loyer à partir de
457 € / mois**

Maison de ville avec garage, jardin clôturé et parking, située dans un village touristique célèbre pour son marché aux truffes, à proximité des commerces et services.



VENDOIRE

Maison T3 - 101 m²

**loyer à partir de
386 € / mois**

Maison de village transformée en deux appartements de 3 pièces, idéalement située en plein cœur de village.

